

## CAHIER DES CHARGES DES LIAISONS INFORMATISEES entre l'AGS et les Mandataires de Justice

VERSION 8.8 du 24/11/2017

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>2. DESCRIPTION DE L'INTERFACE FICHER AVANCES.....</b>	<b>3</b>
Partie Commune à chaque enregistrement (longueur 150 caractères).....	5
Enregistrement Jugement d'ouverture .....	7
Enregistrement Avance.....	9
Enregistrement Salarié AGS .....	12
Enregistrement Créance salariale.....	15
Motifs de rejet global d'une séquence d'enregistrements.....	17
Annexe 0 : Tableau d'enchaînement des stades à partir d'un jugement d'ouverture .....	18
Annexe 1 : Codification des natures de créance "Divers" .....	18
Annexe 2 : Matrice de passage des anciens aux nouveaux codes de nature de créance "Divers" .....	20
Annexe 3 : Institutions de Pôle Emploi (codes IC) .....	21
Annexe 4 : Codification DUA des formes juridiques (45 valeurs sur 2 caractères).....	24
<b>3. DESCRIPTION DU FICHER RETOUR OU RELEVÉ DES SOMMES PAYÉES .....</b>	<b>25</b>
Partie Commune à chaque enregistrement (longueur 350 caractères).....	28
Enregistrement de type 1 – Situation administrative du salarié (partie commune + 350 c spécifiques) .....	29
Enregistrement de type 2 – Créances demandées par le MJ (partie commune + 350 c spécifiques).....	30
Enregistrement de type 3 – Créances contestées par l'AGS (partie commune + 350 c spécifiques).....	31
Enregistrement de type 4 – Créances payées par l'AGS (partie commune + 350 c spécifiques).....	32
<b>4. DESCRIPTION DU FICHER PRECOMPTE .....</b>	<b>34</b>
<b>5. DESCRIPTION DU FICHER INTERBANCAIRE DE VIREMENT .....</b>	<b>38</b>
Rappel du Format du fichier interbancaire de virement CFONB 240.....	38
Description de la zone libellé 1 de l'enregistrement « détail ».....	40

## INTRODUCTION

Dans la perspective de la présentation du 7 décembre 2017, vous trouverez ci-dessous les modifications souhaitées qui concernent :

- 4 nouveaux champs en lien avec l'application utilisée par le personnel des Etudes de Mandataires de Justice, à savoir, le nom du logiciel, le prestataire informatique de ce logiciel, le numéro de version et la date de dernière mise à jour de cette version (champs 21 à 24 dans l'enregistrement de type 1 « Jugement d'ouverture »),
- La transmission obligatoire de l'information quant au retour du fonds au propriétaire dans le cadre d'une location gérance (champ 17 en page 11),
- La modification de la « Date de proposition du CSP » en « Date de proposition d'adhésion au CSP » (champ 29 en page 14),
- La transmission obligatoire, dans le cas d'un code Divers EE (« Autres DI à préciser »), d'une précision textuelle libre pour décrire précisément l'usage de cette sous nature (champ 11 en page 16),

Ces modifications apportées apparaissent **en rouge** dans la suite du document.

Pour rappel, la version précédente adressée le 27 juillet concernait les **7** nouveaux champs suivants. Ils figurent **en orange** dans le document et leur mise en œuvre demeure fixée pour le 31/12/2016 au plus tard.

- un indicateur binaire (O/N) sur la « spécialisation » de la juridiction compétente (champ 20 de **l'enregistrement de type 1 « Jugement d'ouverture »** en page 8),
- **6 champs** (numéros 14 à 19) **dans l'enregistrement de type 2 « Avance »** en pages 10 et 11,
  - o le nombre de mandataires judiciaires intervenant à chaque stade de la procédure,
  - o le nombre d'administrateurs judiciaires intervenant à chaque stade de la procédure,
  - o un indicateur binaire (O/N) « Avance Particulière » pour les avances relevant de Mandataires labellisés et qui, au cas par cas, ne souhaitent pas de traitement privilégié pour l'avance déposée,
  - o une information (Oui ou « blanc ») quant au retour du fonds de commerce au propriétaire,
  - o la date de rupture du contrat de location gérance,
  - o et le code du mandataire à l'origine de la demande d'avance.

## PRECONISATIONS ANTERIEURES

Il est demandé que sur chaque page de garde des relevés de créances figure un cadre dans lequel soit inscrit le nom du logiciel utilisé, le numéro de la version utilisée et la date de sa dernière installation chez le mandataire, et ce, conformément à l'actualisation de la maquette adressée par la DUA en février 2014.

Il est également demandé, dans la mesure du possible et à partir d'un affichage conditionnel, de faire figurer le nom du juge commissaire suppléant dès lors que celui désigné de plein droit à l'ouverture de la procédure ne signe pas.

De même, seul le modèle de relevé unique modulable de créances salariales doit être généré par les logiciels, sachant que la DUA préconise une restitution au format paysage (A4) avec de 2 à 3 salariés au maximum par page, et ce, pour des raisons évidentes de lisibilité suffisante minimisant tout risque d'erreur et selon la mise à jour adressée en février 2014 par la DUA pour isoler notamment les mesures liées aux PSE.

En raison des explications fournies par les représentants des SSII, la DUA accepte de maintenir un seul salaire de référence pour l'exercice des contrôles mais ce salaire sera ajusté au fil du temps en fonction des natures de créances à garantir et des informations plus précises obtenues par le mandataire judiciaire (cf. rubrique 23 page 12 du présent Cahier des charges).

# 1. DESCRIPTION DE L'INTERFACE FICHER AVANCES

Il existe 4 types d'enregistrements :

**TYPE 1 : Enregistrement Jugement d'ouverture**

**TYPE 2 : Enregistrement Avance**

**TYPE 3 : Enregistrement Créance salariale**

**TYPE 4 : Enregistrement Salarié AGS**

## Séquencement des enregistrements

Les enregistrements sont attendus par l'applicatif selon une séquence précise. Le non-respect de cette règle entraîne le rejet de tous les enregistrements de l'affaire concernée.

La présence de créances n'est pas obligatoire pour chaque situation salariale.

L'enregistrement **AVANCE** est indispensable.

L'enregistrement **JUGEMENT D'OUVERTURE** doit être transmis uniquement avec la première avance du jugement d'ouverture. Les jugements d'ouverture possibles sont « redressement judiciaire », « liquidation judiciaire d'office », « procédure de sauvegarde », « liquidation judiciaire sur plan » (2<sup>ème</sup> jugement d'ouverture de l'affaire) ou « redressement judiciaire sur plan » (2<sup>ème</sup> jugement d'ouverture de l'affaire), « sauvegarde sur plan » (2<sup>ème</sup> jugement d'ouverture de l'affaire).

Un enregistrement **AVANCE** ne peut être transmis sans enregistrement **CREANCE SALARIALE**.

Exemples de séquencement des enregistrements :

- Pour une nouvelle affaire

1 enr. de type 1 jugement d'ouverture

1 enr. de type 2 avance

X enr. de type 4 salarié

X enr. de type 3 créance salariale

- Pour une nouvelle demande d'avance pour un jugement d'ouverture connu et des salariés connus

1 enr. de type 2 avance

X enr. de type 3 créance salariale

- Pour une nouvelle demande d'avance pour un jugement d'ouverture connu et des salariés connus mais dont la situation a changé (ex licenciement intervenu)

1 enr. de type 2 avance

X enr. de type 4 salarié avec les nouvelles informations

X enr. de type 3 créance salariale

- Pour une nouvelle demande d'avance pour un jugement d'ouverture connu, des salariés nouveaux et d'autres en modification

1 enr. de type 2 avance

X enr. de type 4 salarié (correspondant aux salariés nouveaux et à ceux en modification)

X enr. de type 3 créance salariale

- Pour une demande d'avance pour un jugement d'ouverture connu et des salariés nouveaux

1 enr. de type 2 avance

X enr. de type 4 salarié (autant que de salariés nouveaux)

X enr. de type 3 créance salariale

Un séquencement du type 1, 2, 4, 3, 3, 3 est accepté quand un salarié a plusieurs créances

Un séquencement du type 1, 2, 4, 3, 3, 4, 3, 3 est accepté quand des salariés ont plusieurs créances

Un séquencement du type 1, 2, 4, 4, 4, 3, 3, 3 est accepté

Un séquencement du type 1, 2, 4, 3, 4, 3, 4, 3 est également accepté dès lors que les salariés (4) sont placés avant leur créances (3)

## **Contrôles sur les rubriques**

Pour chaque donnée présente dans un type d'enregistrement, il existe un certain nombre de contraintes :

- le format de la donnée doit être valide (numérique, alphanumérique, date).
- les dates doivent être transmises sous la forme **SSAAMMJJ** sachant que « SS » est égal à 19 ou à 20
- le caractère obligatoire ou facultatif
- les contrôles de cohérence inter rubriques
- les caractères accentués ne sont pas acceptés (en réalité ils seront acceptés mais pas restitués, les majuscules sont donc recommandées)
- les caractères spéciaux de ponctuation ne sont pas acceptés notamment dans les libellés des raisons sociales (proscrire guillemets, point virgule, astérisque, virgule,...)

Une description précise est fournie **pour chaque type d'enregistrement**.

Celle-ci indique pour chaque donnée :

- la position et la longueur de la donnée dans le fichier,
- la définition libre de la donnée,
- les valeurs possibles contrôlées dans l'applicatif,
- le caractère obligatoire ou non,
- une restriction éventuelle de la plage de valeurs autorisée par rapport à l'applicatif,
- les contrôles de cohérence inter rubriques éventuels.

Pour certains codes (N° d'agrément des Institutions de Pôle Emploi, nature de créance « Divers », forme juridique), dont l'existence est vérifiée en table, la liste des valeurs possibles est fournie en annexe.

## Enregistrement partie commune

Longueur : **150 Caractères**

Chaque enregistrement à transmettre comporte une partie fixe (enregistrement "partie commune") commune aux 4 types d'enregistrements. Cet enregistrement "partie commune" permet de différencier les types d'enregistrements et d'établir un lien logique entre eux.

N° rubr.	Libellé rubrique	Position	Longueur et type	Définition	Contrôles et précisions
<b>1</b>	Code type	<b>1</b>	A (1)		Valeur de la rubrique est « U » Cette donnée n'est plus utilisée
<b>2</b>	FILLER	<b>2</b>	A (2)		
<b>3</b>	Code CGEA	<b>4</b>	A (3)	Identifiant d'un CGEA dans l'application AGS  811 RENNES 813 ORLEANS 814 ROUEN 821 TOULOUSE 822 BORDEAUX 831 CHALON/SAONE 832 ANNECY 833 MARSEILLE 841 NANCY 842 AMIENS 843 LILLE 851 IDF-EST 852 IDF-OUEST 853 TRANSNAT 861 FORT DE FRANCE 871 ST DENIS de la REUNION	<b>Obligatoire</b>
<b>4</b>	FILLER	<b>7</b>	A (3)		
<b>5</b>	FILLER	<b>10</b>	A (1)		
<b>6</b>	Numéro SIREN	<b>11</b>	A (9)	Identifiant d'une entreprise dans le référentiel de l'INSEE (fichier SIRENE).  Son absence génère un rejet global du dossier	<b>Obligatoire</b>  <u>Algorithme de vérification d'un SIREN</u> • <b>PRINCIPE</b> : On multiplie les chiffres de rang impair à partir de la droite par 1, ceux de rang pair par 2. La somme des chiffres obtenus doit être un multiple de 10. • <b>EXEMPLE</b> : SIREN : 732 829 320 Pour vérifier : 7 3 2 8 2 9 3 2 0 Rang impair *1 : 7 2 2 3 0 Rang pair *2 : 6 16 18 4 Calcul de la somme : 7+6+2+1+6+2+1+8+3+4+0 = 40 Le SIREN est exact car multiple de 10.
<b>7</b>	FILLER	<b>20</b>	A (13)		
<b>8</b>	Code stade du jugement d'ouverture	<b>33</b>	A (3)	Code définissant le stade du jugement d'ouverture	<b>Obligatoire</b> S'il y a une résolution de plan ce sera obligatoirement le code stade du deuxième jugement d'ouverture qui doit être renseigné ici

9	Code type enregistrement	36	A (1)	Code permettant de distinguer les différents types d'enregistrements du fichier transmis par le Mandataire de Justice.	<b>Obligatoire</b> ; valeurs possibles : 1 à 4 <b>1</b> --> Enregistrement de type JUGEMENT D'OUVERTURE : création d'un nouveau jugement d'ouverture <b>2</b> --> Enregistrement de type AVANCES <b>3</b> --> Enregistrement de type CREANCE SALARIALE <b>4</b> --> Enregistrement de type SALARIE
10	No chrono de l'avance	37	N (8)	Le numéro d'ordre de l'avance à créer est composé : - de l'année en cours sur 2 caractères - du quantième du jour sur 3 caractères - d'un numéro chrono d'envoi Exemple : 15187001 Le système informatique du MJ affecte le numéro de l'avance	Le numéro chrono d'avance <b>est obligatoire pour les enregistrements de type 2 et 3</b> (ce qui permet de faire le lien entre créances et demande d'avance)  Le numéro de quantième du jour ne doit pas être supérieur à 366 sinon le dossier est totalement rejeté
11	FILLER	45	N (3)		
12	Numéro d'ordre du salarié pour le jugement d'ouverture considéré	48	N (4)	Numéro d'ordre du salarié sur le jugement d'ouverture transmis par le Représentant des Créanciers.	<b>Obligatoire pour enregistrement Créance et Salarié.</b> En cas de 2 <sup>ème</sup> jugement d'ouverture sur la même affaire, les numéros d'ordre des salariés peuvent être différents de ceux transmis lors du 1 <sup>er</sup> JO. Il ne faut pas modifier ce numéro d'ordre attribué depuis le 1 <sup>er</sup> relevé du même JO (et ce, même en cas de changement d'applicatif informatique)
13	Date envoi fichier	52	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Date d'envoi du fichier Avances par le mandataire de justice	<b>Obligatoire</b> « <b>SS</b> » ne prend pour valeur que 19 ou 20
14	Raison sociale /Nom entreprise	60	A (35)	Raison sociale de l'entreprise et enseigne.	<b>Obligatoire</b> Ne doit contenir aucun caractère accentué, ni caractère de ponctuation.
15	Forme juridique	95	A (4)	Code lié à la forme juridique de l'entreprise Cette forme juridique ne doit pas figurer dans la raison sociale (ex : SARL DUPOND à proscrire)	<b>Obligatoire</b> Si transmission que sur 2 caractères → se reporter à la table DUA de 45 valeurs jointe en Annexe 4
16	Sigle de l'entreprise	99	A (8)	Se reporter à l'information présente dans les bases de données d'informations légales	<b>Facultatif</b>
17	Contrat de Location gérance	107	A (1)	Concerne un fond de commerce exploité en location gérance.	« O » pour <u>Q</u> ui si connaissance d'un contrat de location gérance sinon « N » (pour <u>N</u> on) ou « null » (blanc)
18	NNI	108	A (13)	Numéro National d'Identité (NNI)  <b>Ne doit jamais être calculé ni complété par un logiciel mais seulement saisi en l'état, la clé demandée dans le champ suivant permettant de vérifier son exactitude.</b>	<b>Obligatoire seulement pour les enregistrements de type 3 et 4</b> <b>1<sup>er</sup> caractère</b> : doit être = 1 ou 2 (exceptionnellement 3, 4, 5 ou 6 et pour les NNI provisoires 7 ou 8) <b>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup></b> : caractères numériques <b>4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup></b> : valeurs entre 01 et 12 <b>6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup></b> : valeurs entre 01 et 99 ou 2A ou 2B <b>8<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup></b> : caractères numériques
19	Clé du NNI	121	N (2)	Permet de garantir la fiabilité des 13 caractères précédents	<b>Obligatoire seulement pour les enregistrements de type 3 et 4</b>
20	FILLER	123	A (28)		

## Enregistrement Jugement d'ouverture

Longueur : **550 caractères** en plus de la partie commune

Ce type d'enregistrement crée **l'affaire AGS, s'il s'agit du premier jugement d'ouverture et implante un deuxième jugement d'ouverture si l'affaire est déjà créée. Il ne doit figurer qu'avec la première avance du jugement d'ouverture.**

Le SIREN et le code stade de la procédure collective à l'origine du jugement d'ouverture permettent d'identifier sans ambiguïté l'affaire AGS à traiter.

N° rubr.	Libellé rubrique	Position	Longueur et type	Définition	Contrôles et précisions
	Partie commune	<b>1</b>	150		
<b>1</b>	Date effet du jugement d'ouverture	<b>151</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Cette donnée représente la date d'effet du stade de la procédure collective à l'origine du jugement d'ouverture.	<b>Obligatoire</b> En cas de résolution de plan c'est la date du deuxième jugement d'ouverture qui doit être ici renseignée
<b>2</b>	FILLER	<b>159</b>	A (2)		
<b>3</b>	Identifiant du Mandataire de justice associé au jugement d'ouverture redressement ou procédure de sauvegarde	<b>161</b>	A (8)	Identifiant unique pour un tiers  <b>NB</b> : l'identifiant attribué aux mandataires de justice devra être transmise par le CGEA lors du paramétrage du logiciel	<b>Obligatoire si la rubrique 6 est vide</b>  Ne doit pas être renseignée en cas de liquidation judiciaire d'office ou de liquidation judiciaire sur plan (la rubrique 6 étant alors renseignée).
<b>4</b>	Identifiant du Tribunal	<b>169</b>	A (4)	Représente l'identification du Tribunal ayant prononcé le jugement d'ouverture de l'affaire.  <b>NB</b> : la table des identifiants des tribunaux devra être transmise par le CGEA lors du paramétrage du logiciel	<b>Obligatoire</b>
<b>5</b>	Identifiant de l'Administrateur	<b>173</b>	A (8)	Il s'agit d'un identifiant interne de la DUA pour l'Administrateur Judiciaire  <b>NB</b> : l'identifiant attribué aux administrateurs est transmis par le CGEA.	Désormais possible sur tous les jugements d'ouverture
<b>6</b>	Identifiant du Mandataire de justice associé au stade LJO ou LJ/P	<b>181</b>	A (8)	Il s'agit d'un identifiant interne dans l'applicatif AGS pour ce tiers Mandataire.  <b>NB</b> : l'identifiant attribué aux liquidateurs est transmis par le CGEA	<b>Obligatoire si la rubrique 3 est vide</b>
<b>7</b>	Effectif de l'entreprise à la date du jugement d'ouverture	<b>189</b>	N (6)	Effectif de l'entreprise au jour de l'ouverture par le tribunal de la procédure collective.	<b>Obligatoire</b>
<b>8</b>	Référence du dossier chez le mandataire	<b>195</b>	A (15)		<b>Préconisée</b>

<b>9</b>	Date d'immatriculation au RCS (anciennement date de création de l'entreprise)	<b>210</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Il s'agit de la date d'immatriculation au RCS, et à défaut, de la date de début d'activité	<b>Obligatoire et contrôlée</b> « <b>SS</b> » ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>10</b>	Code APE NAF	<b>218</b>	A (5)	La Nomenclature d'Activités Française (NAF) a changé au 01/01/2008 avec une nouvelle table de 730 nouveaux codes sur 5 caractères (exemple 4520B) en lieu et place des 716 anciens codes sur 4 caractères.	<b>Obligatoire</b>
<b>11</b>	FILLER	<b>223</b>	A (1)		
<b>12</b>	Adresse 1	<b>224</b>	A (32)	Aucun contrôle	<b>Obligatoire</b>
<b>13</b>	Adresse 2	<b>256</b>	A (32)	Aucun contrôle	
<b>14</b>	Code postal	<b>288</b>	A (5)	Contrôles à définir	<b>Obligatoire</b>
<b>15</b>	Ville	<b>293</b>	A (30)	Contrôles à définir	<b>Obligatoire</b>
<b>16</b>	Pays	<b>323</b>	A (30)	Valeur par défaut = France	
<b>17</b>	Adresse de domiciliation	<b>353</b>	A (1)	Prend les valeurs « O » pour Oui, « N » pour Non, ou « null » (blanc) si information inconnue	Mettre « O » uniquement si l'entreprise a réellement conclu un contrat de domiciliation. Cette information figure sur le K-bis
<b>18</b>	Date de cessation des paiements	<b>354</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Il peut y avoir 2 dates de cessation par entreprise mais la date à fournir ici doit correspondre au jugement d'ouverture associé à cet EDI	<b>Obligatoire</b> (sauf si JO est SV ou SV/P) <b>et contrôlée</b> « <b>SS</b> » ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>19</b>	Existence d'une procédure de conciliation préalable au jugement d'ouverture	<b>362</b>	A (1)	Prend les valeurs « O » pour Oui et « N » pour Non	<b>Obligatoire</b>
<b>20</b>	Indicateur Juridiction spécialisée au vu des éléments de l'entreprise pour respecter les critères exigés à la date du JO	<b>363</b>	A (1)	Indicateur qui permet de savoir si la procédure relève d'un TC spécialisé ou de la nouvelle chambre commerciale spécialisée auprès du TGI de Strasbourg	<b>Obligatoire</b> Ne prend que la valeur de la lettre <b>O</b> pour « <b>Oui</b> » ou <b>N</b> pour « <b>Non</b> »
<b>21</b>	Nom du logiciel	<b>364</b>	A (20)	Dénomination du logiciel	<b>Obligatoire</b>
<b>22</b>	Dénomination de l'éditeur	<b>384</b>	A (30)	Dénomination spécifique de l'éditeur	<b>Obligatoire</b>
<b>23</b>	Numéro de version	<b>414</b>	A (10)	Syntaxe et numérotation propres à l'éditeur pour différencier la version utilisée lors de l'envoi de l'EDI	<b>Obligatoire</b>
<b>24</b>	Date de dernière mise à jour	<b>424</b>	D (8)	Elle correspond à la date de dernière mise à jour diffusée et installée par l'éditeur dans l'Etude du Mandataire de Justice	<b>Obligatoire</b>
<b>25</b>	FILLER	<b>432</b>	X (269)		

## Enregistrement Avance

Longueur : **550 caractères** en plus de la partie commune

Ce type d'enregistrement permet d'identifier la demande d'avance à traiter. Le numéro d'ordre chrono de l'avance (format 8 positions numériques) sur le jugement d'ouverture doit **obligatoirement être transmis**.

N° Rubr.	Libellé rubrique	Position	Longueur et type	Définition	Contrôles et précisions
	Partie commune	<b>1</b>	150		
<b>1</b>	Date d'effet du stade de la procédure collective	<b>151</b>	D (8) <b>Nombre de répétitions de la rubrique = 4</b>	Date significative du stade de la procédure collective	<b>Obligatoire</b> La première date est nécessairement celle du dernier jugement d'ouverture
<b>2</b>	Code stade de la procédure collective	<b>183</b>	A (3) <b>Nombre de répétitions de la rubrique = 4</b>	<p>Il s'agit d'un événement ou stade de la procédure collective.</p> <p>Les codes 003, 004 et 005 ne s'appliquent que pour des RJ &lt; au 01/01/2006.</p> <p>Pour les jugements de cession depuis 2006, seules les dates de ces jugements doivent figurer dans l'EDI, dans le champ 11 de la page suivante.</p>	<p><b>Obligatoire</b> <b>16</b> valeurs autorisées</p> <p>001 Redressement Judiciaire 010 RJ sur résolution de plan 011 Liquidation Judiciaire d'Office 012 Liquidation Judiciaire (avec ou non maintien activité) <i>003 Plan de continuation</i> <i>004 Plan de cession partielle</i> <i>005 Plan de cession totale</i> 006 Plan de Redressement 014 Clôture pour insuffisance d'actif 016 LJ sur résolution de plan 020 Procédure de Sauvegarde 021 Plan de Sauvegarde 026 Sauvegarde sur Plan 027 Clôture de Sauvegarde 028 Clôture de Plan de Sauvegarde 029 Clôture de Plan de Redressement</p> <p>La première occurrence prend obligatoirement la valeur 001, 010, 011, 016, 020 ou 026.</p> <p>Les stades 021 et 027 ne peuvent succéder qu'aux stades 020 ou 026. Le stade 028 ne peut succéder qu'à un stade 021 et le stade 029 ne peut succéder qu'au stade 006. Le stade 026 est une résolution de plan au même titre que les stades 010 ou 016 qui succèdent à un plan (003, 004, 005, 006 ou 021)</p> <p><b>Se reporter à l'Annexe 0 en page 18 sur l'enchaînement des stades</b></p> <p>Si un stade de la procédure collective est renseigné alors la date d'effet du stade est renseignée.</p>

<b>3</b>	Date de fin d'activité en cas de LJ avec poursuite d'activité ou date de fin de période d'observation en cas de RJ	<b>195</b>	D (8)  Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Exemple : dans le cas de Liquidation Judiciaire avec poursuite d'activité, il s'agit de la date de fin d'activité décidée par le Tribunal.	« <b>SS</b> » ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>4</b>	Identifiant du Mandataire de justice associé au stade liquidation	<b>203</b>	A (8)	Il s'agit d'un identifiant interne DUA pour ce tiers. <b>NB</b> : L'identifiant du liquidateur sera fourni par le CGEA.	Le nom change mais les règles de gestion sont les mêmes
<b>5</b>	Identifiant du commissaire au plan (CEP)	<b>211</b>	A (8)	Il s'agit d'un identifiant interne DUA pour ce tiers. <b>NB</b> : L'identifiant sera fourni par le CGEA.	
<b>6</b>	FILLER	<b>219</b>	A (8)		
<b>7</b>	Devise	<b>227</b>	A (3)	EUR	<b>Obligatoire</b>
<b>8</b>	Date de suspension de la Caisse des Congés Payés (CCP)	<b>230</b>	D (8)  Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Ces caisses de CP concernent les secteurs du BTP, des transports, de la logistique, de la propreté, du spectacle, des dockers et de la manutention portuaire.	<b>Obligatoire</b> (si secteur concerné et si le champ « Jamais cotisé à une CCP » ci-après est différent de « O ») Il s'agit de la date de radiation prononcée par la CCP dont relève l'entreprise avant le 1 <sup>er</sup> jugement d'ouverture.
<b>9</b>	Caractère simplifié de la liquidation	<b>238</b>	A (1)		Prend les valeurs « O » pour Oui, « N » pour Non, ou « null » pour absence d'information
<b>10</b>	Identifiant Administrateur	<b>239</b>	A (8)		Rubrique à renseigner pour cet enregistrement si un administrateur est maintenu ou nommé dans un N <sup>ème</sup> stade (LJ ou RJ). S'il n'y a pas de N <sup>ème</sup> stade, cette rubrique sera ignorée
<b>11</b>	Date de jugement de cession	<b>247</b>	D (8) <b>4 répétitions prévues</b> Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Il peut y avoir plusieurs jugements de cession pour une même affaire. Dates à saisir pour des JO > au 31/12/2005	« <b>SS</b> » ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>12</b>	Jamais cotisé à une CCP	<b>279</b>	A (1)	Mettre « O » (pour Qui) si jamais cotisé sinon valeur « null » (blanc)	Si la valeur est « O » alors la date de suspension de la CCP ci-dessus n'est plus obligatoire
<b>13</b>	Seconde date de suspension de la Caisse des Congés Payés (CCP)	<b>280</b>	D (8)  Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Ces caisses de CP concernent les secteurs du BTP, des transports, du spectacle, des dockers et de la manutention portuaire	<b>Obligatoire</b> (si secteur concerné) Il s'agit d'une nouvelle date de radiation prononcée par la CCP de l'entreprise après une poursuite d'activité d'au moins 3 mois.
<b>14</b>	Nombre de mandataires judiciaires (MJ) intervenants dans la procédure	<b>288</b>	N (1) <b>4 répétitions prévues</b>	Depuis la Loi n°2015-990 du 6/08/2015 (Loi Macron), plusieurs MJ peuvent intervenir dans la procédure.	<b>Obligatoire</b> Ne doit prendre que la valeur 1 ou 2. Il s'agit du nombre de MJ associé au stade (cf rubrique 2) et donc non valorisé ( <b>valeur à blanc</b> ) si pas de stade associé.

<b>15</b>	Nombre d'administrateurs judiciaires intervenants dans la procédure	<b>292</b>	N (1) <b>4 répétitions prévues</b>	Depuis la Loi n°2015-990 du 6/08/2015 (Loi Macron), plusieurs AJ peuvent intervenir dans la procédure	<b>Obligatoire</b>  Ne doit prendre que la valeur 0, 1 ou 2. Il s'agit du nombre d'AJ associé au stade (cf rubrique 2) et donc non valorisé ( <b>valeur à blanc</b> ) si pas de stade associé.
<b>16</b>	Indicateur avance particulière (AVP)	<b>296</b>	A (1)	<b>Ne concerne que les mandataires labellisés</b>	<b>Obligatoire</b> selon le choix du MJ pour un traitement non accéléré, <b>O</b> pour <b>Oui</b> sinon <b>N</b> (par défaut)
<b>17</b>	Information sur le retour du fonds au propriétaire	<b>297</b>	A (1)	Ne prend que la valeur « <b>O</b> » pour <b>Qui</b> sinon valeur « null » (blanc)	<b>Obligatoire</b> dans le cadre d'une obligation gérance
<b>18</b>	Date de rupture du contrat de location gérance	<b>298</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>		<b>Si renseignée, alors « SS »</b> ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>19</b>	MJ à l'origine de la demande d'avance EDI	<b>306</b>	A(8)	Identifiant interne du tiers émetteur de la demande d'avance EDI (MJ...)	<b>Obligatoire pour toute demande d'avance</b>
<b>20</b>	FILLER	<b>314</b>	A (387)		

## Enregistrement Salarié AGS

Longueur : **550 caractères** en plus de la partie commune

Ce type d'enregistrement contient les données nécessaires à la création d'un salarié. **Sa partie commune doit restituer le NNI complet sur 15 caractères proposés dans 2 champs différents** (cf. page 6).

N° Rubr.	Libellé rubrique	Position	Longueur et type	Définition	Contrôles et précisions
	Partie commune	<b>1</b>	150		<b>Contient obligatoirement le NNI sur 15 caractères</b>
<b>1</b>	Patronyme/Nom du tiers	<b>151</b>	A (35)	Dénomination d'un Tiers	<b>Obligatoire</b> Ne doit contenir aucun caractère accentué ni caractère de ponctuation
<b>2</b>	Prénom du salarié	<b>186</b>	A (16)	Prénom du salarié	<b>Obligatoire</b> Ne doit contenir aucun caractère accentué ni caractère de ponctuation
<b>3</b>	Nom de jeune fille	<b>202</b>	A (32)	Nom de jeune fille du tiers inscrit dans la rubrique 1	Facultative
<b>4</b>	FILLER	<b>234</b>	A (4)		
<b>5</b>	Numéro national d'identité	<b>238</b>	A (13)	Numéro national d'identité (NNI) <b>Ne doit jamais être calculé et complété par un logiciel mais seulement saisi en l'état, la clé demandée dans le champ « Clé NNI » permettant de vérifier son exactitude.</b>	<b>Obligatoire</b> <b>1<sup>er</sup> caractère</b> : doit être = 1 ou 2 (exceptionnellement 3, 4, 5 ou 6 et pour les NNI provisoires 7 ou 8) <b>2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup></b> : caractères numériques <b>4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup></b> : valeurs entre 01 et 12 <b>6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup></b> : valeurs entre 01 et 99 + 2A ou 2B <b>8<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup></b> : caractères numériques
<b>6</b>	Code postal	<b>251</b>	A (5)	Code postal distributeur	
<b>7</b>	Adresse du salarié	<b>256</b>	A (32)	Zone en texte libre relative à l'adresse du salarié (N°, type de voie, dénomination de la voie)	Facultative
<b>8 à 11</b>	FILLERS	<b>288</b>	A (5)		
<b>12</b>	Libellé de la commune	<b>293</b>	A (30)	Libellé associé à la commune	
<b>13</b>	Complément 1 d'adresse	<b>323</b>	A (32)	Zone en texte libre concernant un complément éventuel de l'adresse du salarié (immeuble, lieu-dit...)	Facultative
<b>14</b>	Complément 2 d'adresse	<b>355</b>	A (32)	Zone en texte libre concernant un second complément éventuel de l'adresse du salarié	Facultative
<b>15</b>	FILLER	<b>387</b>	A (31)		

<b>18</b>	Code catégorie	<b>418</b>	A (1)	Code définissant la catégorie dont relève le salarié	<b>Obligatoire</b> (Table AGS = t-catégorie) Valeurs possibles <b>S</b> : Salarié <b>M</b> : Marin <b>V</b> : VRP <b>D</b> : Dirigeant de fait (exclu de la garantie AGS) <b>E</b> : Exclu de droit <b>Q</b> : Qualité de salarié à l'étude
<b>19</b>	Code statut du salarié	<b>419</b>	A (1)	Code définissant le statut du salarié	<b>Obligatoire</b> Table t-statut <b>S</b> : Salarié normal <b>M</b> : congé Maternité ou d'adoption <b>R</b> : Représentant des salariés <b>D</b> : Autre salarié protégé
<b>20</b>	Libellé Emploi du salarié	<b>420</b>	A (20)	Ce libellé permet de décrire l'emploi occupé par le salarié	<b>Obligatoire</b>
<b>21</b>	Indicateur Cadre	<b>440</b>	A (1)	Indique si le salarié est cadre ou non.	<b>Obligatoire</b> Valeurs possibles : N => salarié non cadre O => salarié cadre
<b>22</b>	Nature du Contrat Travail du Salarié	<b>441</b>	A (1)	Nature du contrat de travail du salarié.	<b>Obligatoire</b> Table T-CTRT avec pour valeurs <b>I</b> : contrat à durée Indéterminée <b>T</b> : Temporaire => "extras" mais pas le personnel intérimaire, ni les vacataires, ni les stagiaires <b>D</b> : contrat à durée Déterminée <b>A</b> : Apprenti <b>P</b> : contrat lié à la Politique de l'emploi (CIE...) <b>S</b> : Intermittents relevant du spectacle ou d'autres secteurs d'activités
<b>23</b>	Salaire mensuel brut garantissable du salarié	<b>442</b>	N (7,2)	Montant du salaire mensuel brut garantis-sable L622-17 (ex L621-32) ou L641-13 de référence du salarié	<b>Obligatoire</b>  Sur la première demande d'avance, la mention du montant du salaire de référence permet de contrôler la cohérence de la demande par rapport au salaire moyen perçu en dernier lieu.  Ce salaire de référence a vocation à être modifié pour tenir compte des informations complémentaires obtenues par le mandataire judiciaire postérieurement à la 1 <sup>ère</sup> demande d'avance et cet ajustement doit permettre de procéder au contrôle des nouvelles demandes d'avances (salaire L622-17 ou L641-13 en cas de liquidation judiciaire et indemnités de rupture)

<b>24</b>	Date d'entrée (ou d'ancienneté) du salarié dans l'entreprise	<b>451</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Cette date correspond à la date d'ancienneté du salarié et elle peut être antérieure à la date d'immatriculation de l'entreprise.	<b>Obligatoire</b>  « <b>SS</b> » ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>25</b>	Date de rupture du contrat de travail	<b>459</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Date de rupture du contrat de travail du salarié. Il s'agit de la date d'envoi de la lettre notifiant la rupture.	<b>Si renseignée, alors « SS »</b> ne doit avoir pour valeur que 19 ou 20
<b>26</b>	« IC CSP » = Institution de Pôle Emploi destinataire de la contribution CSP	<b>467</b>	A (4) « ICXX »  <b>XX</b> = Numéro d'agrément de l'Institution de Pôle Emploi	La dernière table en vigueur des Institutions de Pôle Emploi avec leur numéro d'agrément et leur compétence géographique est jointe en annexe 3	<b>Obligatoire pour</b> les créances préavis CSP (VP) et DIF CSP (FP)
<b>27</b>	Acceptation CSP	<b>471</b>	A (1)	Doit prendre la valeur « O » comme « Oui » si le salarié a retourné dans les délais le bulletin d'acceptation du CSP	Les créances « Préavis CSP » et « DIF CSP » seront contestées si cette donnée est différente de « O ».
<b>28</b>	FILLER	<b>472</b>	A (5)		
<b>29</b>	Date de proposition d'adhésion au CSP	<b>477</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Elle doit être supérieure au 01/06/2005.	<b>Obligatoire</b> pour les créances délai de réflexion (RR), préavis CSP (VP) et DIF CSP (FP) « <b>SS</b> » ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>30</b>	Date de fin de contrat de travail	<b>485</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Définit le dernier jour d'appartenance du salarié à l'entreprise. Elle permet de calculer l'ancienneté d'un salarié pour une nature indemnité de licenciement.	<b>Si renseignée alors « SS »</b> ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>31 à 32</b>	FILLERS	<b>493</b>	N (18)		
<b>33</b>	FILLER	<b>511</b>	A (70)		
<b>34</b>	Code monnaie	<b>581</b>	A (3)	EUR	<b>Obligatoire</b>
<b>35</b>	Date d'intention de licencier	<b>584</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>		<b>Obligatoire</b> (et contrôlée pour SS) si statut du salarié est différent de S et date de RCT renseignée
<b>36</b>	Clé NNI	<b>592</b>	N (2)	Permet de garantir la fiabilité des 13 caractères du NNI	<b>Obligatoire</b> Ne doit en aucun cas être calculée par un logiciel d'un éditeur mais seulement saisie en l'état
<b>37</b>	Code CDAPH (ex COTOREP)	<b>594</b>	N (1)	Code permettant de savoir si le salarié est reconnu travailleur handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	<b>Obligatoire</b> Valeurs possibles : 1 si le salarié relève de la CDAPH ou 0 sinon
<b>38</b>	Date de reprise du salarié	<b>595</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	C'est la date effective du transfert du contrat de travail indiquée dans le Jugement de cession	<b>Obligatoire</b> (si Jugement de cession <b>et</b> si salarié repris) « <b>SS</b> » ne prend pour valeur que 19 ou 20
<b>39</b>	FILLER	<b>603</b>	A (98)		

## Enregistrement Créance salariale

Longueur : **550 caractères** en plus de la partie commune

Ce type d'enregistrement permet de transmettre les créances salariales. **Sa partie commune doit restituer le NNI complet sur 15 caractères proposés dans 2 champs différents (cf. page 6).**

N° Rubr.	Libellé rubrique	Position	Longueur et type	Définition	Contrôles et précisions
	Partie commune	<b>1</b>	150		<b>Elle contient obligatoirement le NNI sur 15 caractères.</b>
<b>1</b>	Nature de la créance	<b>151</b>	A (2)	Code définissant la nature de la créance	<b>Obligatoire</b> (Table AGS = T-NATCREANCE) <b>SA</b> ou <b>SB</b> = Salaire avant jugement <b>SP</b> = Salaire après jugement <b>PA</b> = Préavis avant jugement <b>PP</b> = Préavis après jugement <b>LA</b> = Licenciement avant jugement <b>LP</b> = Licenciement après jugement <b>RR</b> = Délai de réflexion CSP <b>DA</b> = Divers avant jugement <b>DP</b> = Divers après jugement <b>CA</b> = ICCP avant jugement <b>CP</b> = ICCP après jugement <b>VP</b> = Préavis CSP <b>FP</b> = DIF CSP <b>FX</b> = DIF CSP post plan <b>VX</b> = Préavis CSP post plan <b>DX</b> = Divers post plan <b>LX</b> = Indemnité licenciement post plan <b>PX</b> = Préavis post plan <b>CX</b> = ICCP post plan <b>RX</b> = Délai de réflexion post plan
<b>2</b>	Date de début de la période de la créance du salarié	<b>153</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Date de début de la période prise en compte pour la créance du salarié	<b>Obligatoire et contrôlée pour SS</b> Cette date est obligatoire sauf pour les créances codifiées L%, F% et D%. Pour les sous natures de créances Divers liées à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (cf. l'annexe 1 actualisée en page 19), cette date est cependant obligatoire
<b>3</b>	Date de fin de la période de la créance du salarié	<b>161</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Date de fin de la période prise en compte pour la créance du salarié	<b>Obligatoire et contrôlée pour SS</b> Cette date est obligatoire sauf pour les créances codifiées L%, F% et D%. Pour les sous natures de créances Divers liées à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (cf. l'annexe 1 actualisée en page 18), cette date est cependant obligatoire
<b>4</b>	Montant demandé par salarié en Superprivilège	<b>169</b>	N (7,2)	9 chiffres dont les 2 derniers concernent les centimes	<b>Obligatoire si</b> rubriques 5, 6 et 7 vides
<b>5</b>	Montant demandé par salarié en Privilège	<b>178</b>	N (7,2)		<b>Obligatoire si</b> rubriques 4, 6 et 7 vides
<b>6</b>	Montant demandé par salarié en Chirographaire	<b>187</b>	N (7,2)		<b>Obligatoire si</b> rubriques 4, 5 et 7 vides
<b>7</b>	Montant demandé par salarié en L622-17 (ou L621-32 si JO < 2006)	<b>196</b>	N (7,2)	Les créances post plan de sauvegarde doivent figurer dans ce rang	<b>Obligatoire si</b> rubriques 4, 5 et 6 vides

<b>8</b>	Sous nature de créance Divers	<b>205</b>	A (2)		<b>Obligatoire</b> si créance Divers (Table AGS = T-NATUREDIVERS) Se reporter à l'annexe 1 actualisée en <a href="#">page 19</a>
<b>9</b>	Code devise	<b>207</b>	A (3)	EUR	<b>Obligatoire</b>
<b>10</b>	Gestion libre	<b>210</b>	A (30)	L'alimentation de ce champ est à l'initiative des mandataires et de leur application gérée par leur éditeur (SSII)	Facultatif Cette donnée est conservée en l'état (pas utilisée par l'AGS) et restituée dans les enregistrements (de type 2, 3 et 4) des fichiers retours
<b>11</b>	Précision sur le Divers	<b>240</b>	A (50)	Zone textuelle pour décrire précisément la sous nature de créances Divers avec le code EE (Autres DI à préciser) et <u>non plus l'ex-code PP</u> (Autres)	<b>Obligatoire</b> (si code EE)
<b>12</b>	Date début élaboration du Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE)	<b>290</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Il s'agit de la date de 1 <sup>ère</sup> convocation au CE	<b>Obligatoire et contrôlée pour SS</b> Cette date est à fournir pour les sous natures de créances Divers dont le libellé commence par PSE. Se reporter à l'annexe 1 actualisée en <a href="#">page 18</a>
<b>13</b>	Date de validation/homologation du PSE	<b>298</b>	D (8) Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Il s'agit de la date d'acceptation par l'Administration de l'accord majoritaire ou du document unilatéral de l'employeur.	<b>Obligatoire et contrôlée pour SS</b> Cette date est à fournir pour les sous nature de créances Divers dont le libellé commence par PSE (codes WA, XA, XC, YA et ZK) selon l'annexe 1 actualisée en <a href="#">page 19</a>
<b>14</b>	Jours de congés payés	<b>306</b>	N (2)	Nombre de jours de CP correspondant à la période déclarée et au montant demandé	<b>Obligatoire</b> si la nature de la créance est C%
<b>15</b>	FILLER	<b>308</b>	A (393)		

## Motifs de rejet global d'une séquence d'enregistrements

- **absence de raison sociale** (champ 14 de la partie commune)
- **absence de SIREN** (champ 6 de la partie commune)
- **SIREN incohérent**
- « **N° Chrono absent ou déjà existant pour cette affaire** » : ce contrôle évite d'intégrer deux fois la même demande d'avance transmise par le mandataire.
- « **Longueur enregistrement erronée** » : différente de 700
- « **Enregistrement de type 2 obligatoire** »
- « **Affaire non trouvée** » : absence d'enregistrement de type 1 sur une affaire à créer
- « **Séquencement des enregistrements incorrect** »
- « **Date jugement d'ouverture différente de celle existante** »
- « **Type de jugement incohérent avec le précédent** » : transmission d'une LJO à la place d'une LJ/P
- « **Tribunal incohérent** » : le code tribunal transmis est incohérent ou le code transmis est différent de celui connu dans nos bases

## Motifs de rejet global d'un enregistrement Salarié

- « **N° d'ordre obligatoire** »
- « **Nom du salarié obligatoire** »
- « **NNI déjà attribué** » : Le NNI transmis dans le fichier existe déjà dans nos bases avec une identité différente.
- « **N° d'ordre déjà attribué** » : Un salarié de l'affaire a le même n° d'ordre mais avec un NNI différent

## Annexe 0 : Tableau d'enchaînement des stades à partir d'un jugement d'ouverture

### ENCHAINEMENT DES STADES ATTENDUS DANS L'ENREGISTREMENT DE TYPE 2 EN FONCTION DU DERNIER EVENEMENT CONNU DE LA PROCEDURE COLLECTIVE

Enregistrement de type 1 obligatoire pour la 1ère demande d'avance associée au jugement d'ouverture

Jugement d'ouverture = RJ	stade 1	stade 2	stade 3
RJ --> LJ	001	012	
RJ --> PCO (si RJ < 01/01/2006)	001	003	
RJ --> PRE (si RJ > 01/01/2006)	001	006	
RJ --> PCT (si RJ < 01/01/2006)	001	005	

Si RJ > 01/01/2006, les cessions doivent être transmises dans la zone prévue à cet effet en fin d'enregistrement de type 2. Zone intitulée "Date de jugement de cession" (4 occurrences possibles), avec seulement le stade "001" s'il n'y a qu'un RJ ou "001012" si le RJ est converti en LJ avec cession d'une partie de l'activité.

#### Jugement d'ouverture = LJO non liée à une résolution de plan

LJO	011		
-----	-----	--	--

Jugement d'ouverture = SV	stade 1	stade 2	stade 3
SV --> RJs	020	001	
SV --> RJs --> LJ	020	001	012
SV --> RJs --> PRE	020	001	006
SV --> PSV	020	021	
SV --> LJ	020	012	

#### Jugement d'ouverture lié à une résolution de plan

RJ/P --> LJ	010	012	
LJ/P	016		
SV/P	026		
SV/P --> RJs	026	001	
SV/P --> RJs --> LJ	026	001	012
SV/P --> LJ	026	012	

## Annexe 1 : Codification des 35 sous natures de créance « Divers »

Code Divers	Libellé associé au code Divers	Rang possible			
		Super	Privi	Chiro	L622-17
<b>AA</b>	DI pour travail dissimulé			<b>X</b>	
<b>BB</b>	DI pour rupture abusive, licenciement sans cause réelle et sérieuse (nullité...)		<b>X</b>		
<b>CC</b>	DI pour rupture anticipée		<b>X</b>		
<b>DD</b>	DI pour requalification			<b>X</b>	
<b>DE</b>	DI pour harcèlement			<b>X</b>	
<b>DF</b>	DI pour manquement de l'employeur à ses obligations sociales et/ou contractuelles (non remise du BS, de l'attestation employeur, SMIC, travail de nuit, formation...)			<b>X</b>	
<b>DG</b>	DI relatifs aux salariés protégés			<b>X</b>	
<b>DH</b>	DI pour préjudice d'anxiété			<b>X</b>	
<b>DI</b>	DI pour non-respect de la priorité de réembauchage			<b>X</b>	
<b>DJ</b>	DI pour préjudice moral et financier			<b>X</b>	
<b>DK</b>	DI pour non-respect de l'obligation de reclassement et/ou des critères d'ordre de licenciement			<b>X</b>	
<b>DL</b>	DI relatifs au repos compensateur/CET/RTT			<b>X</b>	
<b>DM</b>	DI pour CRP/CTP/CSP/DIF/CPF			<b>X</b>	
<b>DN</b>	DI pour manquement aux règles de sécurité			<b>X</b>	
<b>EE</b>	Autres DI à préciser (à utiliser avec le champ 11 de l'enregistrement Créance page 16)		<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>FF</b>	Indemnité de précarité	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>GG</b>	Indemnité pour accident du travail ou maladie professionnelle	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>HH</b>	Indemnité de clientèle			<b>X</b>	
<b>II</b>	Indemnité compensatrice pour clause de non concurrence			<b>X</b>	
<b>JJ</b>	Intérêts des créances à la date du JO		<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>KK</b>	Primes accessoires du salaire	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>LL</b>	Frais professionnels			<b>X</b>	<b>X</b>
<b>MM</b>	Arriérés de salaires antérieurs aux 6 derniers mois			<b>X</b>	
<b>NN</b>	Participation – Intéressement			<b>X</b>	
<b>OO</b>	Indemnité de départ ou de mise à la retraite		<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>RC</b>	Indemnité de rupture conventionnelle		<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>RD</b>	Indemnités transactionnelles	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>RT</b>	RTT ou repos compensateur	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>SC</b>	Article 700 pour NCPC			<b>X</b>	
<b>SD</b>	Astreinte			<b>X</b>	
<b>WA</b>	PSE Frais liés à des mesures de formation ou de VAE			<b>X</b>	<b>X</b>
<b>XA</b>	PSE Frais liés à la mobilité géographique			<b>X</b>	<b>X</b>
<b>XC</b>	PSE Aide à la recherche d'un emploi			<b>X</b>	<b>X</b>
<b>YA</b>	PSE Frais liés à la création ou reprise d'entreprise			<b>X</b>	<b>X</b>
<b>ZK</b>	PSE Frais d'aide au reclassement du conjoint			<b>X</b>	<b>X</b>

**Annexe 2 : Matrice de passage des anciens codes Divers (ceux utilisés avant 2006)  
vers les nouveaux codes Divers utilisés depuis**

	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	JJ	KK	KA	LL	MM	NN	OO	PP		
1A						X						<b>S u p p r i m é</b>					<b>S u p p r i m é</b>		
1B							X												
1C						X													
1D											X								
1X																			
2A			X																
2B						X													
2C							X												
2D		X																	
2E							X												
2F							X												
2G										X									
2H						X													
2I											X								
2X	X																		
3A															X				
3B								X											
3C									X										
3D										X									
3E														X					
3F														X					
3G															X				
3H											X								
3I																			
3X																			
4A											X								
4B													X						
4C																			
4X																			
5X																			

### Annexe 3 : Institutions de Pôle Emploi (codes ICxx)

<b>Code</b>	<b>Direction Régionale de Pôle Emploi</b>	<b>Département</b>
<b>IC65</b>	<b>Corse</b>	Corse-du-Sud (2A)
		Haute-Corse (2B)
<b>IC25</b>	<b>Picardie</b>	Aisne (02)
		Oise (60)
		Somme (80)
<b>IC12</b>	<b>Limousin</b>	Corrèze (19)
		Creuse (23)
		Haute-Vienne (87)
<b>IC39</b>	<b>Poitou-Charentes</b>	Charente (16)
		Charente-Maritime (17)
		Deux-Sèvres (79)
		Vienne (86)
<b>IC01</b>	<b>Aquitaine</b>	Dordogne (24)
		Gironde (33)
		Landes (40)
		Lot-et-Garonne (47)
		Pyrénées-Atlantiques (64)
<b>IC40</b>	<b>Basse-Normandie</b>	Calvados (14)
		Manche (50)
		Orne (61)
<b>IC44</b>	<b>Auvergne</b>	Allier (03)
		Cantal (15)
		Haute-Loire (43)
		Puy-de-Dôme (63)
<b>IC20</b>	<b>Franche-Comté</b>	Doubs (25)
		Jura (39)
		Haute-Saône (70)
		Territoire de Belfort (90)
<b>IC50</b>	<b>Bourgogne</b>	Côte d'Or (21)
		Nièvre (58)
		Saône-et-Loire (71)
		Yonne (89)

<b>IC49</b>	<b>Nord - Pas-de-Calais</b>	Nord (59)
		Pas-de-Calais (62)
<b>IC48</b>	<b>Midi-Pyrénées</b>	Ariège (09)
		Aveyron (12)
		Haute-Garonne (31)
		Gers (32)
		Lot (46)
		Hautes-Pyrénées (65)
		Tarn (81)
		Tarn-et-Garonne (82)
<b>IC31</b>	<b>Rhône-Alpes</b>	Ain (01)
		Ardèche (07)
		Drôme (26)
		Isère (38)
		Loire (42)
		Rhône (69)
		Savoie (73)
		Haute-Savoie (74)
<b>IC34</b>	<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	Alpes-de-Haute-Provence (04)
		Hautes-Alpes (05)
		Alpes-Maritimes (06)
		Bouches-du-Rhône (13)
		Var (83)
		Vaucluse (84)
<b>IC63</b>	<b>Lorraine</b>	Meurthe-et-Moselle (54)
		Meuse (55)
		Moselle (57)
		Vosges (88)
<b>IC46</b>	<b>Languedoc-Roussillon</b>	Aude (11)
		Gard (30)
		Hérault (34)
		Lozère (48)
		Pyrénées-Orientales (66)
<b>IC27</b>	<b>Bretagne</b>	Côtes-d'Armor (22)
		Finistère (29)
		Ille-et-Vilaine (35)
		Morbihan (56)

<b>IC13</b>	<b>Pays de la Loire</b>	Loire Atlantique (44)
		Maine-et-Loire (49)
		Mayenne (53)
		Sarthe (72)
		Vendée (85)
<b>IC35</b>	<b>Région Centre</b>	Cher (18)
		Eure-et-Loir (28)
		Indre (36)
		Indre-et-Loire (37)
		Loir-et-Cher (41)
		Loiret (45)
<b>IC51</b>	<b>Champagne-Ardenne</b>	Ardennes (08)
		Aude (10)
		Marne (51)
		Haute-Marne (52)
<b>IC41</b>	<b>Haute-Normandie</b>	Eure (27)
		Seine-Maritime (76)
<b>IC17</b>	<b>Alsace</b>	Bas-Rhin (67)
		Haut-Rhin (68)
<b>IC55</b>	<b>Pôle Emploi Services</b>	Paris (75)
		Seine-et-Marne (77)
		Yvelines (78)
		Essonne (91)
		Hauts-de-Seine (92)
		Seine-Saint-Denis (93)
		Val-de-Marne (94)
		Val-d'Oise (95)
<b>IC66</b>	<b>Guadeloupe</b>	Dépt. 971
<b>IC67</b>	<b>Martinique</b>	Dépt. 972
<b>IC69</b>	<b>Guyane</b>	Dépt. 973
<b>IC68</b>	<b>Réunion</b>	Dépt. 974
<b>IC70</b>	<b>St Pierre et Miquelon</b>	Dépt. 975

## Annexe 4 : Table DUA des codes juridiques sur 2 caractères (45 valeurs)

Code	Libellé des codes selon le niveau DUA agrégé
11	Artisan-commerçant
12	Commerçant
13	Artisan
14	Officier public ou ministériel
15	Profession libérale
16	Exploitant agricole
17	Agent commercial
18	Associé Gérant de société
19	Autre personne physique
21	Indivision
22	Société créée de fait
23	Société en participation
24	Fiducie
27	Paroisse hors zone concordataire
29	Autre groupement de droit privé non doté de la personnalité morale
31	Personne morale de droit étranger immatriculée au RCS
32	Personne morale de droit étranger non immatriculée au RCS
41	Etablissement public ou régie à caractère industriel ou commercial
51	Société coopérative commerciale particulière
52	Société en nom collectif
53	Société en commandite
54	Société à responsabilité limitée (SARL) <b>sauf</b> SARL unipersonnelle (code 5498 du niveau 3)
5A	<b>SARL unipersonnelle (= code 5498 du niveau 3)</b>
55	Société anonyme à conseil d'administration
56	Société anonyme à directoire
57	Société anonyme par actions simplifiées
58	Société européenne
61	Caisse d'épargne et de prévoyance
62	Groupement d'intérêt économique
63	Société coopérative agricole
64	Société non commerciale d'assurances
65	Société civile
69	Autres personnes de droit privé inscrites au registre du commerce et des sociétés
71	Administration de l'état
72	Collectivité territoriale
73	Etablissement public administratif
74	Autre personne morale de droit public administratif
81	Organisme gérant un régime de protection sociale à adhésion obligatoire
82	Organisme mutualiste
83	Comité d'entreprise
84	Organisme professionnel
85	Organisme de retraite à adhésion non obligatoire
91	Syndicat de propriétaires
92	Association loi 1901 ou assimilé
93	Fondation
99	Autre personne morale de droit privé

## 2. DESCRIPTION DU FICHIER RETOUR OU RELEVÉ DES SOMMES PAYÉES

### Description

Le fichier "relevé des sommes payées" est produit en direction du mandataire, afin de lui permettre d'effectuer les paiements des créances salariales. Il est fonction des validations de paiements et des validations automatiques à terme échu par le batch.

**Dorénavant, l'identification du salarié doit se faire à partir du NNI complet (avec sa clé) de la partie commune ainsi que son nom et son prénom dans l'enregistrement de type 4 et non plus à partir du numéro d'ordre du salarié qui reste transmis à titre indicatif.**

### Chronologie

Un batch quotidien va analyser tous les paiements validés non encore payés.

Pour l'ensemble de ces paiements, le batch va :

- Générer les fichiers de retour à destination des Mandataires
- Générer les fichiers de virements pour les mandataires
- Editer les courriers associés.

Le fichier « Relevé des sommes payées » est produit chaque jour et il contient les paiements effectués dans la journée + terme échu validé en automatique par le batch (titre de paiement validé).

### Structure

Longueur du fichier : 700 caractères

Ce fichier est composé de 4 types enregistrements :

- Type 1 : Situation administrative du salarié
- Type 2 : Créances demandées
- Type 3 : Créances contestées
- Type 4 : Créances payées

Chaque enregistrement de 700 caractères, est composé d'une partie commune de 350 caractères, suivie d'une partie spécifique également de 350 caractères.

Le fichier retour, ainsi qu'il a d'ores et déjà été précisé est un fichier multi-enregistrements. Il existe 4 types d'enregistrements précédés d'une partie commune :

- enregistrement de type « 1 », SALARIE
- enregistrement de type « 2 », CREANCES DEMANDEES par le RC/ML/CEP
- enregistrement de type « 3 », CREANCES CONTESTEES par l'AGS
- enregistrement de type « 4 », CREANCES PAYEES par l'AGS

Pour chaque salarié, transmission d'un enregistrement de type 1 suivi du ou des enregistrements créances.

## **Les différents cas**

### **1. Cas standard : paiement pour la première fois d'une avance sans contestation et sans terme échu**

Enregistrement de type « 2 », créances demandées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant total demandé

Aucun enregistrement de type « 3 », créances contestées

Enregistrement de type « 4 », créances payées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant total payé

### **2. Cas d'une avance totalement contestée**

Enregistrement de type « 2 », créances demandées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant total demandé

Enregistrement de type « 3 », créances contestées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant total contesté

Enregistrement de type « 4 », créances payées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant total payé à 0

### **3. Cas d'une avance partiellement contestée, sans terme échu (1<sup>er</sup> paiement pour cette avance)**

Enregistrement de type « 2 », créances demandées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant total demandé

Enregistrement de type « 3 », créances contestées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant contesté

Enregistrement de type « 4 », créances payées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant payé

### **4. Cas d'une décontestation totale d'une avance partiellement contestée, sans terme échu (suite au cas n° 3) → avance finalement intégralement payée**

Enregistrement de type « 2 », créances demandées non renvoyé

Enregistrement de type « 3 », créances contestées non renvoyé

Enregistrement de type « 4 », créances payées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le delta payé dans le cadre de la décontestation

### **5. Cas d'une décontestation partielle d'une avance partiellement contestée, sans terme échu (suite au cas n° 3)**

Enregistrement de type « 2 », créances demandées non renvoyé

Enregistrement de type « 3 », créances contestées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant restant contesté

Enregistrement de type « 4 », créances payées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le delta payé dans le cadre de la décontestation

## **6. Cas d'une avance avec IL non échue (et IL non contestée)**

La description suivante concerne les natures de créances Licenciement (pour les autres créances : voir cas décrits ci-dessus)

Enregistrement de type « 2 », créances demandées :

Un enregistrement pour la nature de créance IL donnant pour chaque rang le montant total demandé

Aucun enregistrement de type « 3 », créances contestées

Enregistrement de type « 4 », créances payées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant total payé à 0

## **7. Cas d'une avance avec IL non échue, partiellement ou totalement contestée (1<sup>ère</sup> validation d'EA03)**

La description suivante concerne les natures de créances Licenciement (pour les autres créances : voir cas décrits ci-dessus)

Enregistrement de type « 2 », créances demandées :

Un enregistrement pour la nature de créance IL donnant pour chaque rang le montant total demandé

Enregistrement de type « 3 », créances contestées :

Un enregistrement pour la nature de créance IL donnant pour chaque rang le montant contesté

Enregistrement de type « 4 », créances payées :

Un enregistrement par nature de créance donnant pour chaque rang le montant total payé à 0

## **8. Cas d'une avance avec IL à terme échue non contestée (détection par le système expert)**

La description suivante ne peut concerner que la nature de créance Licenciement

Enregistrement de type « 2 », créances demandées, non renvoyé

Aucun enregistrement de type « 3 », créances contestées :

Enregistrement de type « 4 », créances payées :

Un enregistrement pour la nature de créance IL donnant pour chaque rang le montant échue payé

## **9. Cas d'une avance avec IL à terme échue avec un montant restant contesté (détection par le système expert) = paiement uniquement du montant échue**

La description suivante ne peut concerner que la nature de créance Licenciement

Enregistrement de type « 2 », créances demandées, non renvoyé

Enregistrement de type « 3 », créances contestées :

Un enregistrement pour la nature de créance IL donnant pour chaque rang le montant restant contesté

Enregistrement de type « 4 », créances payées : Un enregistrement pour la nature de créance IL donnant pour chaque rang le montant échue payé

## Partie Commune à chaque enregistrement (longueur 350 caractères)

N° Ordre	Libellé rubrique	Position	Longueur	Type	Définition	O/F
1	Destinataire du fichier	1	8	Alphanumérique	Identifiant AGS du mandataire destinataire du fichier	O
2	FILLER	9	8			F
3	N° du dossier AGS	17	8	Alphanumérique	Identifiant du dossier AGS concerné par le paiement	O
4	N° de déclaration	25	3	Numérique	N° de la demande d'avance PROTEA concerné par le paiement AGS	O
5	N° d'ordre du salarié	28	4	Numérique	Ce numéro peut en effet correspondre au N° d'ordre du salarié déterminé par un autre MJ dans la même procédure en cas de multiples intervenants (Loi Macron)	O
6	Code type enregistrement	32	1	Alphanumérique	1 : situation administrative du salarié 2 : créances demandées 3 : créances contestées 4 : créances payées	O
7	Nature de la créance AGS	33	2	Alphanumérique	Code définissant la nature de la créance (SA, SB, SP, LA, LP, PA, PP, DA, DP, CA, CP, RR, VP, FP, FX, VX, DX, LX, PX, CX, RX). (Pour les libellés, se reporter à la rubrique 1 de la page 14)	O
8	Numéro SIREN	35	9	Alphanumérique	Identifiant d'une entreprise dans le référentiel INSEE (Fichier SIRENE)	O
9 & 10	FILLERS	44	5			F
11	Raison sociale / nom entreprise	49	35	Alphanumérique	Nom de l'entreprise rattachée à l'affaire AGS	O
12	Nom du mandataire de justice	84	35	Alphanumérique	Renseigné si le destinataire est le représentant des créanciers ou le liquidateur	F
13	FILLER	119	35	Alphanumérique		F
14	Date rédaction du titre de paiement	154	8	Numérique	Date à laquelle le titre de paiement est établi	O
15	N° chronologique de la demande d'avance	162	8	Numérique	N° attribué par le mandataire à chaque nouvelle avance et de syntaxe : - Année sur les deux 1 <sup>ers</sup> caractères - Quantième sur les 3 suivants - N° chrono séquentiel (001,002...)	O
16	FILLER	170	8	Alphanumérique		O
17	Code Région AGS	178	2	Alphanumérique	Inutilisé par l'AGS depuis 2014	O
18	Code du CGEA	180	3	Alphanumérique	N° du CGEA (811, 812...)	O
19	Identifiant du mandataire de justice	183	8	Alphanumérique	Identifiant AGS du représentant des créanciers ou du liquidateur en charge du dossier (MJnnnnn)	O
20	Référence du dossier chez le mandataire	191	15	Alphanumérique		F
21	Devise	206	3	Alphanumérique	Devise toujours « EUR »	O
22	NNI	209	13	Alphanumérique	<b>Données éventuellement complétées et enrichies par l'AGS et qui doivent être reprises dans les applicatifs des mandataires.</b>	O
23	Clé du NNI	222	2	Alphanumérique		O
24	Date du JO actif	224	8	Date au format <b>SSAAMMJJ</b>	Date du jugement d'ouverture actif	O
25	FILLER	232	119	Alphanumérique		O

**Enregistrement de type 1 – Situation administrative du salarié  
(350 caractères spécifiques en plus de la partie commune)**

<b>N° Ordre</b>	<b>Libellé rubrique</b>	<b>Position</b>	<b>Longueur</b>	<b>Type</b>	<b>Définition</b>	<b>O/F</b>
<b>1</b>	Partie commune	<b>1</b>	350			
<b>2</b>	Nom du salarié	<b>351</b>	35	Alphanumérique	Nom du salarié	O
<b>3</b>	Prénom du salarié	<b>386</b>	16	Alphanumérique	Prénom du salarié	O
<b>4</b>	NNI du salarié	<b>402</b>	13	Alphanumérique	Numéro national d'identité du salarié	F
<b>5</b>	Date d'entrée du salarié (ou date d'ancienneté)	<b>415</b>	8	Numérique	Date d'entrée du salarié dans l'entreprise (ou date d'ancienneté)	O
<b>6</b>	Date rupture du contrat de travail	<b>423</b>	8	Numérique	Date de rupture du contrat de travail si présente sur l'avance pour ce salarié	F
<b>7</b>	Date de fin de contrat de travail	<b>431</b>	8	Numérique	Date de rupture du contrat de travail si présente sur l'avance pour ce salarié	F
<b>8</b>	« IC CSP » Institution Pôle Emploi	<b>439</b>	4	Alphanumérique	ICXX ou <b>XX</b> = numéro d'agrément de l'Institution de Pôle Emploi si présence du CSP sur le salarié de cette avance (voir annexe 3)	F
<b>9</b>	FILLER	<b>443</b>	6	Alphanumérique		
<b>10</b>	Date de proposition du CSP	<b>449</b>	8	Numérique	Date de proposition du CSP si présente sur l'avance pour ce salarié	F
<b>11</b>	FILLER	<b>457</b>	244	Alphanumérique		

**Enregistrement de type 2 – Créances demandées par le mandataire de justice  
(350 caractères spécifiques en plus de la partie commune)**

<b>N° Ordre</b>	<b>Libellé rubrique</b>	<b>Position</b>	<b>Longueur</b>	<b>Type</b>	<b>Définition</b>	<b>O/F</b>
<b>1</b>	Partie commune	<b>1</b>	350			
<b>2</b>	Libellé sur la nature de la créance AGS	<b>351</b>	25	Alphanumérique	Libellé de la nature de la créance Exemple : - Salaires et assimilés AV RJ - Indemnités préavis AV RJ... Le deuxième caractère de la nature de créance n'étant pas géré au niveau de la demande d'avance (cf. rubrique 1 de l'enregistrement créance salariale) les libellés restitués dans cette rubrique seront ceux correspondant aux créances avant jugement même si ceux transmis en entrée par le mandataire correspondaient à des créances après jugement.	O
<b>3</b>	Date de début de la période de la créance salariale	<b>376</b>	8	Numérique	Date de début de la période de la créance concernée	F
<b>4</b>	Date de fin de la période de la créance salariale	<b>384</b>	8	Numérique	Date de fin de la période de la créance concernée	F
<b>5</b>	Montant demandé par le salarié en super privilège	<b>392</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant demandé pour la nature de créance concerné en super privilège	F
<b>6</b>	Montant demandé par le salarié en privilège	<b>401</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant demandé pour la nature de créance concerné en privilège	F
<b>7</b>	Montant demandé par le salarié en chirographaire	<b>410</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant demandé pour la nature de créance concerné en chirographaire	F
<b>8</b>	Montant demandé par le salarié en L622-17 (ou L621-32 si JO < 2006)	<b>419</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant demandé pour la nature de créance concerné en L622-17 (ex L621-32)	F
<b>9</b>	Montant total demandé par salarié	<b>428</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant total demandé pour la nature de créance concerné tous rangs de créances confondus	O
<b>10</b>	Sous nature de créance Divers	<b>437</b>	2	Alphanumérique	Donnée restituée de la table AGS V_DOMAINE avec type = T_NATUREDIVERS (annexe 1). Ce code peut ici être différent de celui reçu par l'EDI entrant.	O
<b>11</b>	Gestion libre	<b>439</b>	30	Alphanumérique	Le contenu de ce champ est restitué en l'état (au même format) dès lors qu'il a été transmis par l'EDI entrant correspondant (champ 10 de l'enregistrement de type 3 - Créance salariale) au niveau du salarié et pour cette créance	O
<b>12</b>	FILLER	<b>469</b>	232	Alphanumérique		

**Enregistrement de type 3 – Créances contestées par l'AGS  
(350 caractères spécifiques en plus de la partie commune)**

N° ordre	Libellé rubrique	Position	Longueur	Type	Définition	O/F
<b>1</b>	Partie commune	<b>1</b>	350			
<b>2</b>	Libellé sur la nature de la créance AGS	<b>351</b>	25	Alphanumérique	Exemple : Salaires et assimilés AV RJ Indemnités préavis AV RJ... Le deuxième caractère de la nature de créance n'étant pas géré au niveau de la demande d'avance (cf. rubrique 1 de l'enregistrement créance salariale) les libellés restitués dans cette rubrique seront ceux correspondant aux créances avant jugement même si ceux transmis en entrée par le mandataire correspondaient à des créances après jugement.	O
<b>3</b>	Date de début de la période de la créance salariale	<b>376</b>	8	Numérique	Date de début de la période de la créance concernée	F
<b>4</b>	Date de fin de la période de la créance salariale	<b>384</b>	8	Numérique	Date de fin de la période de la créance concernée	F
<b>5</b>	Montant contesté par salarié en super privilège	<b>392</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant contesté pour la nature de créance concerné en super privilège	F
<b>6</b>	Montant contesté par salarié en privilège	<b>401</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant contesté pour la nature de créance concerné en privilège	F
<b>7</b>	Montant contesté par salarié en chirographaire	<b>410</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant contesté pour la nature de créance concerné en chirographaire	F
<b>8</b>	Montant contesté par salarié en L622-17 (ou L621-32 si JO < 2006)	<b>419</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant contesté pour la nature de créance concerné en L622-17 (ex L621-32)	F
<b>9</b>	Montant total contesté par salarié	<b>428</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant total contesté pour la nature de créance concerné tous rangs de créances confondus	O
<b>10</b>	Code contestation de la créance AGS	<b>437</b>	2	Alphanumérique	Une centaine de codes identifiés	O
<b>11</b>	Libellé court du code contestation AGS	<b>439</b>	60	Alphanumérique	Prendre les valeurs (environ une centaine) de la table AGS V_Domaine avec type = « contest »	O
<b>12</b>	Sous nature de créance Divers	<b>499</b>	2	Alphanumérique	Donnée restituée de la table AGS V_DOMAINE avec type T_NATUREDIVERS (en annexe 1). Ce code peut ici être différent de celui reçu par l'EDI entrant.	O
<b>13</b>	Gestion libre	<b>501</b>	30	Alphanumérique	Le contenu de ce champ est restitué en l'état (au même format) dès lors qu'il a été transmis par l'EDI entrant correspondant (champ 10 de enregistrement de type 3 - Créance salariale) au niveau du salarié et pour cette créance	O
<b>14</b>	FILLER	<b>531</b>	170	Alphanumérique		

**Enregistrement de type 4 – Créances payées par l'AGS (350 c)  
(350 caractères spécifiques en plus de la partie commune)**

N° Ordre	Libellé rubrique	Position	Longueur	Type	Définition	O/F
<b>1</b>	Partie commune	<b>1</b>	350			
<b>2</b>	Libellé sur la nature de la créance AGS	<b>351</b>	25	Alphanumérique	Exemples de libellés : - Salaires et assimilés AV RJ - Indemnités préavis AV RJ. Le deuxième caractère de la nature de créance n'étant pas géré au niveau de la demande d'avance (cf. rubrique 1 de l'enregistrement créance salariale) les libellés restitués dans cette rubrique seront ceux correspondant aux créances avant jugement même si ceux transmis en entrée par le mandataire correspondaient à des créances après jugement.	O
<b>3</b>	Date de début de la période de la créance salariale	<b>376</b>	8	Numérique	Date de début de la période de la créance concernée	F
<b>4</b>	Date de fin de la période de la créance salariale	<b>384</b>	8	Numérique	Date de fin de la période de la créance concernée	F
<b>5</b>	Montant payé par salarié en super privilège	<b>392</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant payé pour la nature de créance concernée en super privilège	F
<b>6</b>	Montant payé par salarié en privilège	<b>401</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant payé pour la nature de créance concernée en privilège	F
<b>7</b>	Montant payé par salarié en chirographaire	<b>410</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant payé pour la nature de créance concernée en chirographaire	F
<b>8</b>	Montant payé par salarié en L622-17 (ou L621-32 si JO < 2006)	<b>419</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant payé pour la nature de créance concernée en L622-17 (ex L621-32)	F
<b>9</b>	Montant total payé par salarié	<b>428</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant total payé pour la nature de créance concernée tous rangs de créances confondus	O
<b>10</b>	Sous nature de créance Divers	<b>437</b>	2	Alphanumérique	Donnée restituée de la table AGS V_DOMAINE avec type= T_NATUREDIVERS (voir annexe 1). Ce code peut ici être différent de celui reçu par l'EDI entrant.	O
<b>11</b>	Gestion libre	<b>439</b>	30	Alphanumérique	Le contenu de ce champ est restitué en l'état (et au même format) dès lors qu'il a été transmis par l'EDI entrant associé de type 3 (créance salariale) au niveau du salarié et pour cette créance	O
<b>12</b>	Nom du salarié	<b>469</b>	35	Alphanumérique		O
<b>13</b>	Prénom du salarié	<b>504</b>	16	Alphanumérique		O
<b>14</b>	FILLER	<b>520</b>	181			O

## Traitement

Les dossiers sont triés par n° affaire, n° d'ordre du salarié, nature de créances, code type enregistrement.

Il faut générer 1 fichier par CGEA et par mandataire

Les paiements concernant une ré-émission de chèque prescrit, un trop-perçu, une facture avocat, une restitution ou un frais d'expert ne doivent pas être pris en compte.

- **un enregistrement de type 2 n'est transmis qu'une fois**

**Pour chaque créance payée, le fichier contient :**

- **un enregistrement de type 3 (montant contesté par l'AGS pour cette créance) si la créance n'est pas contestée, pas d'enregistrement de type 3**
- **un enregistrement de type 4 (montant payé par l'AGS pour cette créance)**

Dans le cas d'une créance entièrement contestée, l'enregistrement de type 4 est produit et le montant payé est renseigné à 0 (montant demandé sur enregistrement type 2 = montant contesté sur enregistrement type 3).

Exemple :

Demande d'avances de 1000 € où l'on a contesté 800 €.

Envoi au mandataire :

Demandé	Contesté	Payé
1000	800	200

On déconteste 300 € sur cette même demande d'avance.

Envoi au mandataire

Demandé	Contesté	Payé
Non transmis	500	300

S'il y a des IL non échue, on envoie dans contesté le montant contesté et 0 dans payé

Demande d'avances de 1000 € en Licenciement non échue où l'on a contesté 800 €.

Envoi au mandataire :

Demandé	Contesté	Payé
1000	800	0

On déconteste 300 € sur cette même demande d'avance.

Envoi au mandataire

Demandé	Contesté	Payé
Non transmis	500	0

On arrive à échéance

Demandé	Contesté	Payé
Non transmis	500	500

## 4. DESCRIPTION DU FICHER PRECOMPTE

Ce fichier prévoit la transmission des informations du précompte salarial par salarié, par créance et par rang. Les montants sont obligatoires. Ils sont valorisés à zéro si le montant versé par l'AGS est à zéro pour le rang concerné ou si aucune cotisation n'est due pour le rang concerné. Le prélèvement à la source (PAS) est géré comme un précompte.

**Ce fichier contient le NNI et sa CLE et il comme il s'agit du NNI communiqué par la DUA dans le fichier retour (EDI sortant), sa composition, après vérification et correction éventuelle par la DUA, peut-être différente de celle reçue pour la dernière demande d'avance de l'intervenant. Il faut donc bien réutiliser dans ce nouvel EDI entrant « précompte » le NNI, éventuellement modifié ou enrichi, du fichier retour adressé.**

**Pour chaque enregistrement de type 4 transmis par le fichier retour, il doit être envoyé un enregistrement précompte correspondant sauf pour les créances liées au CSP.**

Longueur : 700 caractères

N° Ordre	Libellé rubrique	Position	Longueur	Type	Définition	O/F
1	Emetteur du fichier	1	8	Alphanumérique	Identifiant AGS du mandataire émetteur du fichier (champ 1 de la partie commune du fichier retour)	O
2	Nom du mandataire de justice	9	35	Alphanumérique	Renseigné si le destinataire est le représentant des créanciers ou le liquidateur	F
3	N° du dossier AGS	44	8	Alphanumérique	Identifiant du dossier AGS concerné par le détail du précompte (champ 3 de la partie commune du fichier retour)	O
4	Date du JO	52	8	Date format SSAAMMJJ	Date du jugement d'ouverture	O
5	N° de déclaration	60	3	Numérique	N° de la demande d'avance PROTEA concerné par le détail des précomptes (champ 4 de la partie commune du fichier retour)	O
6	Date rédaction du titre de paiement	63	8	Numérique	Date à laquelle le titre de paiement est établi (champ 14 de la partie commune du fichier retour)	O
7	N° chronologique de la demande d'avance	71	8	Numérique	N° d'ordre attribué par le mandataire à chaque nouvelle avance (champ 15 de la partie commune du fichier retour)	O
8	Numéro SIREN	79	9	Alphanumérique	Identifiant d'une entreprise dans le référentiel INSEE (champ 8 de la partie commune du fichier retour)	O
9	Raison sociale / nom entreprise	88	35	Alphanumérique	Nom de l'entreprise rattachée à l'affaire AGS (champ 11 de la partie commune du fichier retour)	O
10	NNI	123	13	Alphanumérique	Champ 22 de la partie commune du fichier retour	O
11	Clé du NNI	136	2	Alphanumérique	Champ 23 de la partie commune du fichier retour	O
12	Nom du salarié	138	35	Alphanumérique	Champ 12 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour	O
13	Prénom du salarié	173	16	Alphanumérique	Champ 13 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour	O
14	N° d'ordre du salarié	189	4	Numérique	N° d'ordre du salarié dans le dossier AGS (champ 5 de la partie commune du fichier retour)	O
15	Code du CGEA	193	3	Alphanumérique	N° du CGEA (811, 812...). Champ 18 de la partie commune du fichier retour	O
16	Identifiant du mandataire de justice	196	8	Alphanumérique	Identifiant AGS du représentant des créanciers ou du liquidateur en charge du dossier (MJnnnnn). Champ 19 de la partie commune du fichier retour	O

<b>17</b>	Référence du dossier chez le mandataire	<b>204</b>	15	Alphanumérique	(champ 20 de la partie commune du fichier retour)	F
<b>18</b>	Nature de la créance AGS	<b>219</b>	2	Alphanumérique	Code définissant la nature de la créance (champ 7 de la partie commune du fichier retour)	O
<b>19</b>	Libellé sur la nature de la créance AGS	<b>221</b>	25	Alphanumérique	Il s'agit du champ 2 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour	O
<b>20</b>	Sous nature de créance Divers	<b>246</b>	2	Alphanumérique	Il s'agit du champ 10 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour	O
<b>21</b>	Date de début de la période de la créance salariale	<b>248</b>	8	Date format SSAAMMJJ	Date de début de la période de la créance concernée. Champ 3 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour	F
<b>22</b>	Date de fin de la période de la créance salariale	<b>256</b>	8	Date format SSAAMMJJ	Date de fin de la période de la créance concernée. Champ 4 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour	F
<b>23</b>	Montant total payé (en brut) pour le salarié	<b>264</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant total payé pour la nature de créance concernée tous rangs de créances confondus. Champ 9 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour	O
<b>24</b>	Montant payé (en brut) pour le salarié en super privilège	<b>273</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant payé pour la nature de créance concerné en super privilège. Champ 5 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour. Peut prendre la valeur zéro	O
<b>25</b>	Montant net payé au salarié en super privilège	<b>282</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant net payé au salarié correspondant au montant en superprivilège figurant dans le champ précédent	O
<b>26</b>	Montant des cotisations Sécurité sociale en superprivilège	<b>290</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant des cotisations de Sécurité sociale versées au titre du montant payé pour le salarié en superprivilège	O
<b>27</b>	Montant CSG/CRDS en superprivilège	<b>298</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la CSG/CRDS versée au titre du montant payé pour le salarié en superprivilège	O
<b>28</b>	Montant AGIRC en superprivilège	<b>306</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation AGIRC versée au titre du montant payé pour le salarié en superprivilège	O
<b>29</b>	Montant ARRCO en superprivilège	<b>314</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation ARRCO versée au titre du montant payé pour le salarié en superprivilège	O
<b>30</b>	Montant ASS CHOMAGE en super privilège	<b>322</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation Assurance chômage versée au titre du montant payé pour le salarié en superprivilège	O
<b>31</b>	Montant du PAS en superprivilège	<b>330</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de l'impôt prélevé au titre du montant payé pour le salarié en superprivilège	O
<b>32</b>	Montant payé (en brut) pour le salarié en privilège	<b>338</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant payé pour la nature de créance concerné en privilège. Champ 6 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour	O
<b>33</b>	Montant net payé au salarié en privilège	<b>347</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant net payé au salarié correspondant au montant en privilège figurant dans le champ précédent	O

<b>34</b>	Montant des cotisations Sécurité sociale en privilège	<b>355</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant des cotisations de Sécurité sociale versées au titre du montant payé pour le salarié en privilège	0
<b>35</b>	Montant CSG/CRDS en privilège	<b>363</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la CSG/CRDS versée au titre du montant payé pour le salarié en privilège	0
<b>36</b>	Montant AGIRC en privilège	<b>371</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation AGIRC versée au titre du montant payé pour le salarié en privilège	0
<b>37</b>	Montant ARRCO en privilège	<b>379</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation ARRCO versée au titre du montant payé pour le salarié en privilège	0
<b>38</b>	Montant ASS CHOMAGE en privilège	<b>387</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation Assurance chômage versée au titre du montant payé pour le salarié en privilège	0
<b>39</b>	Montant du PAS en privilège	<b>395</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de l'impôt prélevé au titre du montant payé pour le salarié en privilège	0
<b>40</b>	Montant payé (en brut) pour le salarié en chirographaire	<b>403</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant payé pour la nature de créance concerné en chirographaire Champ 7 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour.	0
<b>41</b>	Montant net payé au salarié en chirographaire	<b>412</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant net payé au salarié correspondant au montant en chirographaire figurant dans le champ précédent	0
<b>42</b>	Montant des cotisations Sécurité sociale en chirographaire	<b>420</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant des cotisations de Sécurité sociale versées au titre du montant payé pour le salarié en chirographaire	0
<b>43</b>	Montant CSG/CRDS en chirographaire	<b>428</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la CSG/CRDS versée au titre du montant payé pour le salarié en chirographaire	0
<b>44</b>	Montant AGIRC en chirographaire	<b>436</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation AGIRC versée au titre du montant payé pour le salarié en chirographaire	0
<b>45</b>	Montant ARRCO en chirographaire	<b>444</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation ARRCO versée au titre du montant payé pour le salarié en chirographaire	0
<b>46</b>	Montant ASS CHOMAGE en chirographaire	<b>452</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation Assurance chômage versée au titre du montant payé pour le salarié en chirographaire	0
<b>47</b>	Montant du PAS en chirographaire	<b>460</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de l'impôt prélevé au titre du montant payé pour le salarié en chirographaire	0
<b>48</b>	Montant payé (en brut) pour le salarié en L622-17 (ou L621-32 si JO < 2006)	<b>468</b>	9	Numérique dont 2 décimales	Montant payé pour la nature de créance concerné en L622-17. Champ 8 de l'enregistrement de type 4 du fichier retour.	0
<b>49</b>	Montant net payé au salarié en L622-17	<b>477</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant net payé au salarié correspondant au montant en L622-17 figurant dans le champ précédent	0

<b>50</b>	Montant des cotisations Sécurité sociale en L622-17	<b>485</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant des cotisations de Sécurité sociale versées au titre du montant payé pour le salarié en L622-17	O
<b>51</b>	Montant CSG/CRDS en L622-17	<b>493</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la CSG/CRDS versée au titre du montant payé pour le salarié en L622-17	O
<b>52</b>	Montant AGIRC en L622-17	<b>501</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation AGIRC versée au titre du montant payé pour le salarié en L622-17	O
<b>53</b>	Montant ARRCO en L622-17	<b>509</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation ARRCO versée au titre du montant payé pour le salarié en L622-17	O
<b>54</b>	Montant ASS CHOMAGE en L622-17	<b>517</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de la cotisation Assurance chômage versée au titre du montant payé pour le salarié en L622-17	O
<b>55</b>	Montant du PAS en L622-17	<b>525</b>	8	Numérique dont 2 décimales	Montant de l'impôt prélevé au titre du montant payé pour le salarié en L622-17	O
<b>56</b>	Gestion libre	<b>533</b>	30	Alphanumérique	Champ libre à disposition des prestataires informatiques des mandataires	F
<b>57</b>	FILLER	<b>563</b>	138	Alphanumérique		

## 5. DESCRIPTION DU FICHER INTERBANCAIRE DE VIREMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004, PROTEA, le système d'information opérationnel de la Délégation Unédic-AGS est en mesure d'intégrer les remboursements par virement.

Cette nouveauté répond à une volonté exprimée par des mandataires de justice ou des débiteurs d'automatiser et de sécuriser les flux financiers à destination de la Délégation Unédic AGS. Le mode d'encaissement par virement est également préconisé dans le cadre des démarches de certification. La Délégation Unédic-AGS en adaptant son système d'information souhaite favoriser ce mode de paiement.

Nous encourageons les Mandataires de justice, les Administrateurs judiciaires ou les entreprises à utiliser largement le mode de paiement par virement pour effectuer leurs règlements à la Délégation Unédic AGS. Lors de la rédaction de leurs ordres de virement, qu'ils soient manuels ou électroniques, ils devront renseigner de façon normalisée la zone «libellé» du virement afin qu'il puisse être facilement identifié et affecté automatiquement à l'affaire par notre Système Informatique PROTEA.

La Délégation Unédic AGS reçoit chaque jour, via la Direction Gestion Comptabilité de l'Unédic un fichier de virement en provenance du Crédit du Nord. Ce fichier journalier contient tous les virements entrants qui sont effectués sur le compte de la Délégation Unédic AGS.

### Rappel du Format du fichier interbancaire de virement CFONB 240

Cette structure de fichier est reconnue par l'ensemble des établissements bancaires. Le protocole de transmission est dorénavant la norme EBICS.

La longueur de chaque enregistrement est de 240 caractères pour l'instant dans l'attente d'un format ISO20022 avec le format XML.

Les coordonnées bancaires du compte destinataire du virement seront communiquées sur demande des mandataires et des administrateurs au CGEA compétent.

#### o Enregistrement En-tête

Nom de la zone	Position	Longueur	Type	Format/Valeur	Commentaires
Code enregistrement entête	<b>1</b>	2	N	31	
Numéro séquence	<b>3</b>	6	N		
Code opération	<b>9</b>	2	N	20	Valeur non contrôlée
Date création fichier	<b>11</b>	6	Date	JJMAAA	
Indice monnaie	<b>17</b>	1	A	E	Euro
Zone inutilisée	<b>18</b>	55	A		
Code chef de file destinataire	<b>73</b>	5	N		
Code banque destinataire	<b>78</b>	5	N		Valeur non contrôlée
Code guichet destinataire	<b>83</b>	5	N		Cadré à droite complété de 0
N° compte destinataire	<b>88</b>	11	A		Cadré à droite complété de 0 avec la lettre-clé
Nom destinataire	<b>99</b>	24	A		
Zone inutilisée	<b>123</b>	118	A		

○ **Enregistrement Détail**

<b>Nom de la zone</b>	<b>Position</b>	<b>Longueur</b>	<b>Type</b>	<b>Format/Valeur</b>	<b>Commentaires</b>
Code enregistrement détail	<b>1</b>	2	N	34	
Numéro séquence	<b>3</b>	6	N		
Code opération	<b>9</b>	2	N		
Date création règlement	<b>11</b>	6	Date	JJMMAA	
Indice monnaie d'origine	<b>17</b>	1	A		Valeur non contrôlée
Zone inutilisée	<b>18</b>	4	A		
Code banque donneur d'ordre	<b>22</b>	5	N		
Code guichet donneur d'ordre	<b>27</b>	5	N		Cadré à droite complété de 0
N° compte donneur d'ordre	<b>32</b>	11	A		Cadré à droite complété de 0 avec la lettre-clé
Nom du donneur d'ordre	<b>43</b>	24	A		
Zone inutilisée	<b>67</b>	6	A		
Code chef de file destinataire	<b>73</b>	5	N		Valeur non contrôlée
Code banque destinataire	<b>78</b>	5	N		Valeur non contrôlée
Code guichet destinataire	<b>83</b>	5	N		Cadré à droite complété de 0
N° compte destinataire	<b>88</b>	11	A		Cadré à droite complété de 0 avec la lettre-clé
Nom destinataire	<b>99</b>	24	A		
Zone inutilisée	<b>123</b>	6	A		
Libellé domiciliation destinataire	<b>129</b>	24	A		
Libellé 1	<b>153</b>	31	A		Voir syntaxe détaillée en page suivante
Libellé 2	<b>184</b>	31	A		Champ libre que peut utiliser le mandataire
Date règlement opération	<b>215</b>	6	Date	JJMMAA	
Zone inutilisée	<b>221</b>	8	A		
Montant de l'opération	<b>229</b>	12	N		

○ **Enregistrement Total**

<b>Nom de la zone</b>	<b>Position</b>	<b>Longueur</b>	<b>Type</b>	<b>Format/Valeur</b>	<b>Commentaires</b>
Code enregistrement total	<b>1</b>	2	N	39	
Numéro séquence	<b>3</b>	6	N		
Code opération	<b>9</b>	2	N	20	Valeur non contrôlée
Date création fichier	<b>11</b>	6	Date	JJMMAA	
Zone inutilisée	<b>17</b>	212	A		
Montant de l'opération	<b>229</b>	12	N		

## Description de la zone libellé 1 de l'enregistrement « détail »

Les données qui sont indispensables à l'intégration automatique du virement dans le système d'information opérationnel de la DUA (PROTEA) devront être situées dans la zone « libellé 1 » de l'enregistrement détail.

Rubrique	Type et longueur	Contrôle	Remarques
Numéro de CGEA	Numérique (2)	Donnée obligatoire.	Il s'agit des 2 derniers caractères du code du Centre d'Etudes et de Gestion AGS (CGEA). 11=Rennes, 13=Orléans, 14=Rouen, 21=Toulouse, 22=Bordeaux, 31=Chalon, 32=Annecy, 33=Marseille, 41=Nancy, 42=Amiens, 43=Lille, 51=IDF Est, 52=IDF Ouest, 61=Fort de France, 71=La Réunion
Code émetteur	Alphanumérique (8)	Donnée obligatoire. Code du mandataire « MJxxxxxx » ou de l'administrateur « ADxxxxxx ». Cette rubrique peut également prendre la valeur « DB000000 », si l'émetteur du virement est l'entreprise	Le code est fourni par le CGEA. Ce code est le même que celui utilisé pour les fichiers de demandes d'avances.
Nature de l'encaissement	Alphanumérique (2)	Donnée obligatoire. <b>RC</b> = récupération normale <b>RD</b> = récupération effectué dans le cadre d'un échéancier (délai de paiement superprivilégié et plan de continuation) <b>BA</b> = baisse d'avance <b>CP</b> = chèque prescrit	La ventilation d'un encaissement de baisse d'avance (BA) ne pourra pas être totalement automatique.  La nature chèque prescrit sera toujours avec un rang GL suivi du n° d'ordre du salarié EX 52MJ000244CP7310585HGL19
Numéro Affaire	Alphanumérique (8)	Donnée obligatoire.	Ce numéro est le même que celui utilisé pour les fichiers de demandes d'avances
Rang de créance	Alphanumérique (2)	<b>SP</b> = Superprivilège <b>AR</b> = Article L621-32 ou L622-17 <b>PR</b> = Privilège <b>CH</b> = Chirographaire <b>GL</b> = Global	L'utilisation du code GL permet de transmettre une récupération concernant plusieurs rangs. La ventilation dans ce cas sera automatique et effectuée en fonction du solde de l'affaire dans les différents rangs.  Les mandataires de justice pourront néanmoins demander rectification à réception de l'avis de situation envoyé par le CGEA.  La ventilation ne pourra pas être automatique s'il y a un échéancier ou des délais de paiement en cours et que le rang est égal à GL.
N° ordre du salarié	Numérique (4)	Donnée obligatoire si l'encaissement est un chèque prescrit ou une baisse d'avance	Le N° ordre du salarié doit exister dans l'affaire, si l'affaire est en mode individuel. C'est le même que celui utilisé pour les fichiers de demandes d'avances.

Exemples :

Pour une entreprise dont le numéro AGS est 2141140H, dépendant du CGEA de Toulouse et qui effectue un remboursement par virement de ses créances superprivilégiées, la zone libellé 1 du virement devra être remplie de la façon suivante : « 21DB000000RC2141140HS P»

Un mandataire de justice dont le code est MJ090010 qui effectue pour le CGEA de Nancy un remboursement par virement de créances privilégiées pour l'entreprise dont le numéro AGS est 4166395F, la zone libellé 1 du virement devra être remplie de la façon suivante : « 41MJ090010RC4166395FPR »